

OUVERTURE DE LA « JOURNÉE DU PAYSAGE DES YVELINES : De la connaissance à l'action » 1^{er} février 2017, Mantes-la-Jolie

**Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, vice-présidente déléguée à l'environnement, la culture et le tourisme,
Conseil départemental des Yvelines**

Nous nous pencherons aujourd'hui sur le paysage, une notion à la fois subjective et mouvante. Le paysage est le fruit de notre perception, et c'est une composante essentielle de notre cadre de vie.

Cette journée souhaite vous montrer comment un atlas constitue un outil d'approche quasi-scientifique pour **comprendre** cette perception de nos paysages. Un outil qui également donne quelques clés aux aménageurs pour **agir avec ces paysages**.

Le programme de cette journée est novateur : ce séminaire donne donc la parole au paysage, composante facilement « oubliée ou absente » des grandes politiques de planification ou d'environnement.

Le CAUE des Yvelines animera cet après-midi un parcours de découverte du paysage du Mantois qui sera l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, d'avoir une lecture éclairée de ce territoire grâce aux paysagistes qui guideront votre regard pour vous aider à « décrypter » l'environnement quotidien.

Premier département vert d'Ile-de-France avec 85% d'espaces naturels et agricoles dont 70 000 hectares d'espaces boisés, les Yvelines bénéficient d'un cadre paysager remarquable. Il présente une grande diversité de paysages (vallées, grands espaces ouverts des plaines agricoles, plateaux, forêts) qui structurent l'identité de son territoire. Les Yvelines possèdent un réseau hydraulique dense, très exceptionnel en Région Ile de France. Au total plus de 600 km de fleuves et de rivières, dont 100 km de Seine, parcourent notre département.

Ce capital environnemental est facteur d'attractivité économique, touristique et résidentielle et constitue un axe déterminant de l'action du Département pour un développement équilibré des Yvelines.

La qualité des sites et des paysages est inscrite dans l'ensemble des politiques d'aménagement du Département. Ainsi, les Yvelines ont été le premier département de France à réaliser en 1992 un Atlas des paysages en même temps qu'elles s'engageaient dans la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Vingt-cinq ans après ce premier atlas, le partenariat entre le Département et l'État a donc permis la réalisation d'un atlas actualisé et interactif.

J'ai actuellement l'honneur, en tant que Vice-Présidente déléguée à l'environnement, la culture et le tourisme, de mettre en œuvre la politique des Espaces Naturels Sensibles. L'atlas des paysages va permettre de mieux apprécier la sensibilité paysagère de notre Département et ainsi guider la mise en œuvre des actions que nous développons.

Cet atlas va s'avérer précieux pour l'appréciation des paysages patrimoniaux en relation avec nos politiques touristique et culturelle. Il peut également constituer, pour les collégiens et leurs professeurs, un outil pédagogique original.

La politique des Espaces Naturels Sensibles donne aux Départements des outils pour aménager et ouvrir au public des sites ou des paysages remarquables ou menacés. Ainsi nous venons réaliser un Parc départemental à Carrières-sous-Poissy de 113 hectares qui va être inauguré en mai 2017. Cet aménagement naturel repose sur la valorisation écologique du site et sa valorisation paysagère et urbaine. Cet espace offre aux promeneurs une reconquête du grand paysage fluvial de la vallée et un accès direct aux berges de Seine.

Les paysages ne sont pas que naturels. Le Département est également un acteur de la transformation des paysages urbains à travers les réseaux de transport qu'il aménage. Pour illustrer ce propos, vous sera présenté dans cette matinée le renouvellement du paysage de la ville de Vélizy-Villacoublay à l'occasion de la réalisation du tramway T6 par les services de maîtrise d'ouvrage du Département des Yvelines. Un tel aménagement change l'image d'une ville, y apporte de nouveaux lieux de vie accompagnés d'espaces plantés : arbres, herbes, jardins, pelouses et prairies ...indispensables au cadre de vie urbain.

La prise en compte du paysage est donc désormais la pierre angulaire de la protection d'un cadre de vie de qualité au regard des projets de territoires portés par les collectivités publiques.

Nous sommes tous observateurs et acteurs de nos paysages.